

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 28 août 2025

- Ordre du Jour :
- I - Achat modulaire
 - II - Extension de la bibliothèque
 - III - Personnel : création de poste
 - IV - Adhésion à « Maires pour ma planète »
 - V - Questions diverses

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit août à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 août 2025, s'est réuni sous la présidence de Madame Valérie AMY-MOIE, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Madame Charlene ROUCHERAY ayant donné pouvoir à Monsieur Benoît DIAPHORUS, Monsieur Eric PAJOT ayant donné pouvoir à Madame Tatiana DION, et Monsieur Francis HUBERT absent excusé.

Madame Muriel GRZELAK a été élue secrétaire de séance.

Approbation des procès-verbaux des séances du 19 juin 2025 et du 3 juillet 2025

Le Maire fait approuver les comptes-rendus des séances du 19 juin 2025 et du 3 juillet 2025 qui sont approuvés à l'unanimité.

I – Achat modulaire

Madame le Maire rappelle que ce point a déjà été discuté lors de la séance du 3 juillet 2025. Toutefois, le vote avait été reporté n'ayant pas en possession le devis de la société COUGNAUD. Elle présente donc le devis reçu pour l'achat du modulaire installé dans la cour de l'école primaire, et actuellement en location, qui s'élève à 36 755,83 € T.T.C.

Madame Aurélie GRANIER demande si le montant comprend également la climatisation.

Madame le Maire indique que ce modulaire n'en est pas équipé et que cette installation a été votée lors du dernier conseil municipal. C'est d'ailleurs une des raisons de son acquisition afin de pouvoir faire les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (9 Pour, 4 Contre et 1 Abstention) vote pour l'acquisition du modulaire auprès de la Société COUGNAUD pour un montant de 36 775,83 € T.T.C.

II – Extension de la bibliothèque

a) Choix de l'architecte

Madame le Maire rappelle que la commune a sollicité plusieurs cabinets d'architecture pour réaliser une étude de faisabilité pour l'extension de la bibliothèque et que c'est le cabinet d'architecte IMPACT qui a été retenu, étant le moins disant. Par conséquent, elle propose

pour un meilleur suivi du dossier, que ce soit les mêmes personnes qui réalisent l'étude de maîtrise d'œuvre. Leurs honoraires s'élèvent à 39 865,00 € H.T. incluant les missions complémentaires EXE 1 et OPC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (10 Pour, 4 Contre) accepte de retenir le cabinet d'architecte IMPACT pour réaliser la mission de maîtrise d'œuvres pour le projet de réaménagement et d'extension de la bibliothèque.

b) Projet d'extension et plan de financement

Madame le Maire présente le projet de réaménagement et d'extension de la bibliothèque située place de la Libération.

Madame Anne-Marie GAERTNER-REVEILLERE rappelle que la surface de la bibliothèque actuelle est de 35 m². Une première extension de 40 m² avait été envisagée. Cependant, afin d'obtenir les subventions de la DRAC, la surface totale de la bibliothèque doit respecter le protocole de 0,07 m²/habitant. C'est pourquoi la surface du projet est maintenant de 150 m². Elle indique également que les bénévoles de la bibliothèque, la coordinatrice du réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes, un représentant de la DRAC et le représentant de la Médiathèque Départementale ont été associées pour l'élaboration de l'étude de faisabilité.

Le coût du projet s'élève à 347 163,74 € H.T. répartie de la façon suivante :

Lot	Désignation	Montant
1	Gros œuvre/Métallerie	53 542,00 €
2	Charpente bois/Mob/Bardage	72 544,00 €
3	Etanchéité	11 379,60 €
4	Couverture tuiles – zinguerie	4 356,20 €
5	Menuiseries extérieures	23 496,50 €
6	Plâtrerie – isolation – 23	13 410,65 €
7	Menuiseries intérieures	12 409,44 €
8	Revêtements de sols	2 466,23€
9	Peinture	7 903,80 €
10	Electricité – courants forts et faibles	22 860,45 €
11	Chauffage – Plomberie – Sanitaires - VMC	38 127,87 €
	TOTAL (hors VRD, Espaces Verts)	262 496,74 €
12	Espaces verts	11 000,00 €
13	VRD	20 999,00 €
	TOTAL BATIMENT + ESPACES VERTS + VRD	294 495,74 €
	Honoraires Architecte	39 865,00 €
	Honoraires (géomètre+étude géotechnique+diagnostic...)	12 803,00 €
	TOTAL DU PROJET	347 163,74 €

Madame le Maire indique que ce projet peut être financé selon le plan de financement ci-dessous :

Financeurs	%	Montant
Etat/DRAC (hors aménagement paysager)	40 %	134 465,50 €
Conseil Départemental	20 %	69 432,75 €
CdC Aunis Atlantique (fonds de concours)		32 728,00 €
Autofinancement		110 537,49 €
TOTAL		347 163,74 €

Madame Anne-Marie GAERTNER-REVEILLERE informe qu'il y a actuellement 285 personnes inscrites à la bibliothèque, sans compter les scolaires. Une personne sera employée à mi-temps pour encadrer les bénévoles comme l'oblige la DRAC. Cet emploi sera pris en charge sur 5 ans par cet organisme.

Madame Maryline BÉRÉCHEL et Monsieur Benoît DIAPHORUS s'étonnent de ne pas avoir été consultés par rapport à l'emplacement du futur bâtiment. Madame Anne-Marie GAERTNER-REVEILLERE rappelle qu'un mail annonçant la première réunion de travail avec le cabinet d'architecture avait été envoyé à tous les conseillers municipaux. De plus, les fossés n'étant plus busés, il n'y a pas d'autre emplacement envisageable pour garantir une cohérence du projet

Madame Justine THOMAS LETARTRE demande si un poste informatique en libre accès sera mis à disposition du public. Madame le Maire répond affirmativement.

Madame Anne-Marie GAERTNER-REVEILLERE attire l'attention des conseillers sur la murette d'enceinte envisagée qui rappellerait la façade des commerces et l'ancien mur qui a été démoli sur la place. Monsieur Tony CHÉRON demande si ce serait justement les pierres de ce mur qui seraient réutilisées. Madame Anne-Marie GAERTNER-REVEILLERE répond que malheureusement ce sera un parement car cela serait trop coûteux selon l'architecte.

Elle indique que la demande de permis de construire peut être déposée rapidement pour un commencement de travaux début 2026. Le problème actuel est de démolir la dalle dans l'ancien atelier où passe une buse mais on ne sait pas exactement l'endroit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (10 Pour et 4 Contre)

- Adopte l'avant-projet définitif de la construction de la bibliothèque tel que présenté par le cabinet d'architecte IMPACT - architecture et urbanisme - et approuve ses principales caractéristiques techniques et architecturales,
- Approuve le coût de l'opération estimé à 347 163,74 € HT soit 416 596,49 € TTC incluant les frais de travaux, les honoraires du Maître d'œuvre et les frais divers,
- Arrête le plan de financement prévisionnel pour la réalisation de l'opération et donne pouvoir à Madame le Maire pour solliciter les subventions auprès de la DRAC, le Conseil Départemental et le fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Aunis Atlantique,
- Autorise Madame le Maire à déposer le permis de construire, à engager les procédures de consultation pour le choix des entreprises et à signer tous les actes et marchés nécessaires à la réalisation de l'opération dans le respect des dispositions du code de la commande publique.

III – Personnel : création de poste

Madame le Maire indique qu'avec l'accroissement de la population, la charge de travail s'intensifie au secrétariat de la mairie. La création d'un poste supplémentaire permettrait à la secrétaire de mairie de déléguer certains dossiers notamment en comptabilité et en facturation. Ainsi, elle aurait plus de temps à consacrer à la gestion du personnel et aux autres dossiers administratifs générés par les différents travaux communaux. De plus, cette personne pourrait assurer le remplacement de l'agent d'accueil durant ses vacances évitant ainsi des fermetures temporaires de la mairie.

Madame le Maire propose donc de créer un poste d'adjoint administratif (catégorie C) à temps complet.

Madame Aurélie GRANIER demande s'il ne serait pas plus judicieux de recruter un agent de catégorie B qui aurait plus d'expérience. Madame le Maire répond que l'agent recherché est un exécutif et non un encadrant et qu'effectivement la personne qui sera recrutée devra avoir de l'expérience afin d'être opérationnelle immédiatement.

Madame Aurélie GRANIER demande si un poste à mi-temps ne serait pas suffisant. Monsieur Brice LIAIGRE répond que pour conserver un agent, il vaut mieux avoir un agent à temps complet. Madame Tatiana DION confirme et ajoute que, de toute manière, il y a du travail pour 3 personnes. De plus, elle rappelle que selon l'âge de l'agent d'accueil, cette dernière partira en retraite d'ici environ 2 ans et qu'il est préférable de former un agent dès maintenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 15 septembre 2025.

Le tableau des effectifs sera composé comme suit à compter du 15 septembre 2025 :

- 1 poste de d'attaché territorial à temps complet
- 1 poste d'animateur territorial à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps complet
- 7 postes d'adjoint technique territorial à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique territorial à 20/35ème
- 3 postes d'adjoint d'animation territorial principal 2^{ème} classe à temps complet
- 4 postes d'adjoint d'animation à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation territorial à 27/35ème
- 1 poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps complet

IV – Adhésion à « les Maires pour la planète »

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 3 juillet 2025, le Conseil Municipal avait accepté d'adhérer à l'association « Les Maires pour la planète » et l'avait désignée comme titulaire pour représenter la commune auprès de cette instance. Cependant, le suppléant n'avait pas été choisi car l'ensemble des élus pensait à une personne particulière qui était absente ce jour-là.

Par conséquent, Madame le Maire demande à Madame Anne-Marie GAERTNER-REVEILLERE si elle serait intéressée par cette fonction comme l'avait envisagé les membres du Conseil Municipal à la séance précédente, justifié par son investissement dans les dossiers

relatifs à l'écologie et à l'environnement. Madame Anne-Marie GAERTNER-REVEILLERE se propose pour le poste de suppléante. Le conseil municipal vote à l'unanimité pour cette candidature.

VII – Questions diverses

Madame le Maire annonce que le report du feu d'artifice, non tiré pour le 13 juillet, aura lieu pendant les journées du Patrimoine, soit le 20 septembre 2025 à 21 h 30. Cette même journée, à 20 h 30, en présence de notre médaillée olympique aura lieu l'inauguration de la plaine des jeux « Sarah Steyaert » avec la découpe du ruban. A l'issue de cette cérémonie, un verre de l'amitié sera offert aux habitants en attendant le tir du feu d'artifice.

Madame le Maire rappelle des incivilités qui ont eu lieu durant l'été et notamment le feu dans la poubelle de l'espace de jeux, une plaque cassée, du plastique brûlé sous le porche près de la salle des fêtes et pour finir dimanche soir, un feu dans le bassin de rétention du lotissement « les roseaux » où les pompiers sont intervenus. Une plainte sera déposée.

Elle signale également une intervention suite à une plainte sur les réseaux sociaux pour maltraitance de moutons, lors de la canicule. Après une rencontre entre le plaignant, le propriétaire des moutons, les élus et la gendarmerie tout est rentré en ordre. Cependant, les commentaires sur le site « Habitants de St Ouen » ont été particulièrement virulents. Elle ajoute également avoir reçu dernièrement une lettre anonyme concernant un cas de maltraitance sur un chien qui serait renfermé dans un garage. Après vérification, il s'agit de propos mensongers.

Madame Aurélie GRANIER demande ce qu'il en est du dossier d'accident concernant Monsieur Frédéric MINET. Après enquête de la Gendarmerie, il est réellement tombé de vélo et s'est bien fait soigner dans un bar sur le port de La Rochelle. Il ne s'agit donc pas d'une agression.

Madame Tatiana DION fait part d'un message de Monsieur Eric PAJOT qui informe que l'agent technique en arrêt longue maladie depuis 1 an reprendra ses fonctions le 1^{er} septembre 2025.

Madame Tatiana DION informe qu'il a été décidé par la municipalité de fermer certaines rues à la circulation de 8 h 00 à 9 h 00 le jour de la rentrée scolaire, soit le 1^{er} septembre 2025, afin de renforcer la sécurité. Il s'agit de la rue du beurre, la rue des petites maisons, la rue du 14 juillet et la rue de la Clouze.

Madame Tatiana DION informe que la directrice de l'accueil de loisirs a donné naissance samedi dernier à un petit garçon et qu'une cagnotte sera faite jusqu'au 10 septembre pour l'achat d'une carte cadeaux. Elle ajoute qu'un agent de l'école est en arrêt de travail jusqu'au 20 septembre suite à une fracture. Elle sera remplacée dès la rentrée.

Madame Tatiana DION indique qu'il n'y aura plus qu'un seul agent des services techniques devant l'école pour faire traverser les enfants. C'est maintenant un agent de l'école qui ouvrira et fermera le portail côté maternelle. Madame Aurélie GRANIER dit que c'est un avantage pour les parents de rentrer dans l'école maternelle car ce n'est pas le cas dans d'autres communes. Les parents doivent rester au portail.

Madame Muriel GRZELAK rappelle que le forum des associations aura lieu le dimanche 31 août 2025 à la salle des fêtes. Une douzaine d'associations est attendue dont deux nouvelles récemment créées.

Madame Valérie AMY-MOIE indique que le siège social de l'association « Form'Aunis » n'est plus sur la commune et donc il conviendra de réfléchir si cette association doit toujours bénéficier des avantages de gratuité de la salle des fêtes pour réaliser ces activités. Ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Madame Anne-Marie GAERTNER REVEILLERE signale qu'elle a rencontré un retraité de l'administration pénitentiaire au sujet du dispositif TIG. Afin de le mettre en place, des habilitations sont nécessaires pour pouvoir encadrer des personnes de plus de 16 ans. Madame Anne-Marie GAERTNER REVEILLERE et Monsieur Brice LIAIGRE se proposent comme tuteurs. Madame Anne-Marie GAERTNER REVEILLERE précise que le nombre d'heures d'accueil est variable en fonction de la sanction et que la commune peut refuser d'accueillir une personne. Madame Tatiana DION est favorable à ce projet, comme l'ensemble du Conseil Municipal, mais demande que cet accueil soit restreint uniquement aux activités des services techniques. Madame Aurélie GRANIER demande si la mairie pourra connaître la cause de la sanction. La réponse est oui puisque la mairie peut choisir de recevoir ou non la personne. Madame Aurélie GRANIER pense que l'attitude des agents communaux peut varier en fonction du motif de la condamnation. Madame Tatiana DION confirme que les agents seront informés mais pas les Audoniens. La personne accueillie ne portera pas de veste siglée TIG. Madame Justine THOMAS LETARTRE informe qu'un Audonien connaissant le système se propose pour être un appui auprès des élus dans cette démarche.

Madame Anne-Marie GAERTNER REVEILLERE informe des festivités organisées à l'occasion des journées du Patrimoine avec pour thème « si la rue Marie Louise Cardin m'était contée », le samedi 20 septembre de 15 h 00 à 18 h 00 et le dimanche 21 septembre de 9 h 00 à 12 h 00. Dans l'ancienne école, il y aura des témoignages d'anciens élèves du village et à l'ancienne chapelle, le témoignage de la propriétaire, Madame Marie-Thérèse FRIQUET. Tout au long du parcours dans la rue Marie-Louise Cardin, une exposition sera installée grâce à la collaboration de l'Or Audonienne. Une réunion de préparation aura lieu le 8 septembre à 18 h 00 dans la salle Marie-Thérèse Friquet.

Monsieur Brice LIAIGRE indique qu'il y a une fuite d'eau dans une classe et on recherche actuellement la provenance.

Madame Aurélie GRANIER demande où en est la mise en place du logiciel « Famille ». Madame Tatiana DION indique que c'est en cours mais que c'est extrêmement chronophage et que les agents préfèrent saisir les données eux-mêmes pour avoir une cohérence dans les informations puisque ce logiciel est utilisé par différentes structures de la CdC Aunis Atlantique. De plus, le système doit être testé en interne avant de laisser le libre accès aux parents.

Madame Aurélie GRANIER demande si les menus de la cantine peuvent être revus car il n'est pas normal qu'il y ait eu 3 fois du jambon/chips au cours de l'année dernière. Madame Tatiana DION répond que les menus sont élaborés par une nutritionniste diététicienne et qu'il n'y a qu'un seul repas jambon/chips lors de la dernière journée de l'année scolaire. Madame Aurélie GRANIER, après recherche, indique qu'il y a eu également le 19 mai, un repas avec comme plat de résistance rôti de porc et chips. Monsieur Brice LIAIGRE lui indique que les enfants ont peut être confondu avec le repas à thème « mexicain » qui comprenait des nachos avec du guacamole en entrée.

Madame Aurélie GRANIER demande le bilan de la fête du 13 juillet. Toutes les factures n'ayant pas été réglées, il ne peut pas être donné de résultat pour le moment.

Monsieur Brice LIAIGRE se fait le porte-parole de Monsieur Eric PAJOT pour indiquer que la rue des Ilôts n'a pas été faite dans son intégralité car Enedis doit se raccorder au transformateur du lotissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 47.

Fait à Saint-Ouen d'Aunis, le 9 septembre 2025

Le Maire,

Valérie AMY-MOIE

